

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le lundi 4 juillet 2016 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de Son Honneur le Maire, Monsieur Morris O'Connor.

Étaient aussi présents : Les conseillères Michèle Logue-Wakeling, Amanda St. Jean, Joanne Mayer, et Lynn Visentin et les conseillers Charles Kealey et Christopher Brownrigg.

Étant également présente : la directrice-générale Franceska Gnarowski

1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par Son Honneur le Maire, monsieur Morris O'Connor.

2) PÉRIODE DE QUESTION

3) AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Aucune affaire

4) PROCÈS-VERBAL

#113-07-2016

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 6 juin 2016 ainsi que celui de la réunion spéciale du 6 juin soient adoptés à la prochaine réunion régulière du conseil puisque une résolution n'apparaît pas dans le procès-verbal.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

OPPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling et le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE

5) ORDRE DU JOUR

#114-07-2016

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout de deux avis de motion ainsi qu'une résolution au 7.5.3 et qu'il demeure ouvert.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) FACTURES À PAYER

#115-07-2016

IL EST RÉSOLU QUE la liste #07-2016 des déboursés pour la période du 3 juin 2016 au 6 juillet 2016 totalisant un montant de 174 461,11 \$;

QUE les salaires nets versés pour la période du 1 juin 2016 au 30 juin 2016 totalisant un montant de 39 959,30 \$ soient acceptés;

QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les affectations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT

Je, soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les fonds nécessaires sont disponibles pour les dépenses nommées à la résolution #115-07-2016, tel que prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

Directrice générale/secrétaire-trésorière

7) RAPPORT DU MAIRE

Le maire présente un rapport verbal de ses activités pour le mois de juin.

7.1 ADMINISTRATION

(7.1.1) RAPPORT DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

Le rapport est présenté par la conseillère Michèle Logue-Wakeling, Présidente du comité d'administration.

(7.1.2) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Christopher Brownrigg qu'à une séance ultérieure de conseil le règlement de construction 03-93 sera modifié afin de préciser la destination des débris de travaux lors de l'émission de permis de construction, de rénovation et de démolition.

(7.1.3) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Amanda St. Jean qu'à une séance ultérieure du conseil le règlement #06-2013 portant sur les services d'urgences sera modifié afin d'y ajouter des services premier répondant.

(7.1.4) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Joanne Mayer qu'à une séance ultérieure du conseil un règlement portant sur les clôtures sera considéré.

(7.1.5) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Joanne Mayer qu'à une séance ultérieure du conseil le règlement #06-2013 portant sur les dérogation mineures ainsi que le règlement #05-93 portant sur les certificats et permis seront modifié afin de refléter les coûts réels d'administration.

(7.1.6) PROBATION - ENTRETIEN

CONSIDÉRANT que la période de probation de trois mois pour le préposé à l'entretien s'est terminée le 21 juin 2016 (début de travail 21 mars 2016);

CONSIDÉRANT la satisfaction de son superviseur;

#116-07-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise la fin de sa période de probation et qu'on lui accorde les bénéfices relatif au poste qu'il occupe;

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.1.7) LOI SUR LES CHIENS DANGEREUX

CONSIDÉRANT que le gouvernement propose une loi pour encadrer les chiens dangereux;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de race de chien plus dangereuse qu'une autre;

CONSIDÉRANT le manque d'humanité qu'une telle loi démontre envers les chiens et leurs gardiens humains;

#117-07-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil s'oppose au projet de loi pour encadrer les chiens dangereux proposé par le gouvernement;

QUE la présente soit acheminée à la Ministre responsable de la région de l'Outaouais et Députée actuelle de Gatineau, Madame Stéphanie Vallée, ainsi qu'aux municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.1.8) APPUI RÉOLUTION - DÉLÉAGE

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Déléage d'appuyer leur résolution 2016-06-CMD9240 concernant la maintenance du poste d'inspecteur régional;

CONSIDÉRANT l'importance de l'inspecteur régional dans le cheminement des dossiers dans l'application du RCI-2009-206 ;

CONSIDÉRANT qu'à la rencontre des DG en avril 2016, ceux-ci ont manifesté leur désir de maintenir le poste d'inspecteur régional;

#118-07-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil appui la résolution 2016-06-CMD9240 concernant la maintenance du poste d'inspecteur régional de la municipalité de Déléage;

QU'une copie de cette résolution soit distribuée à toutes les municipalités locales de la MRC Vallée –de-la-Gatineau.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.1.9) COLLOQUE DE LA ZONE

CONSIDÉRANT la colloque de la zone Outaouais de l'ADMQ qui se tiendra à Gatineau les 15 et 16 septembre prochain;

#119-07-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la participation de la DG au colloque de la zone les 15 et 16 septembre 2016 au prix de 200 \$ plus taxes applicables.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.1.10) APPUI RÉOLUTION – LAC STE-MARIE

CONSIDÉRANT la résolution 2016-05-152 de la municipalité de Lac Ste-Marie;

CONSIDÉRANT la demande aux autorités gouvernementales compétentes de nommer l'Autoroute 5 « Autoroute Réjean Lafrenière »;

#120-07-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil appui la résolution 2016-05-152 de la municipalité de Lac Ste-Marie demandant aux autorités compétentes de nommer l'Autoroute 5 « L'Autoroute Réjean Lafrenière ».

QU'une copie de cette résolution soit distribuée au bureau du Premier Ministre du Québec, Monsieur Philippe Couillard, à la Ministre de la Justice, Ministre responsable de la région de l'Outaouais et Députée actuelle de Gatineau, Madame Stéphanie Vallée, Au Ministre des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Monsieur Jacques Daoust et aux MRC et Aux municipalités de la région de l'Outaouais afin d'obtenir leur appui à cette demande.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 VOIRIE

(7.2.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par le conseiller Charles Kealey, Président du comité de la voirie.

(7.2.2) CALCIUM

CONSIDÉRANT que le climat s'avère être très sec actuellement ;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence les chemins sont très poussiéreux ;

CONSIDÉRANT que les stocks de calcium sont maintenant épuisés ;

#121-07-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise l'achat de calcium afin de combler les besoins jusqu'à la fin d'été ;

QUE l'achat n'excède pas 4 500 \$.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.3) SÉCURITÉ CIVILE

(7.3.1) RAPPORT

Le rapport est donné par la Présidente du comité de la Sécurité publique, la conseillère Amanda St. Jean.

(7.3.2) VENTE DE CITERNE 1979

CONSIDÉRANT que la citerne 1979 est désuète;

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU que le conseil approuve la vente de la citerne 1979.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.4) ENVIRONNEMENT

(7.4.1) RAPPORT

Un rapport est donné par le conseiller Christopher Brownrigg, Président du comité de l'environnement.

(7.4.2) SERVICE D'ORDURES ET RECYCLAGE

CONSIDÉRANT que le service d'ordure et recycle et actuellement effectué par un contactant de l'extérieure ;

CONSIDÉRANT que le contrat se termine à la fin de juin 2017;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil constatent une hausse de prix significative en 2017 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Denholm s'intéresse à un regroupement de service d'ordure et de recyclage afin de bénéficier d'importantes économies à long terme ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 569 du Code municipal, une municipalité peut conclure une entente inter municipal avec une autre municipalité locale;

CONSIDÉRANT que les études démontrent qu'un regroupement avec Denholm ferait en sorte que les coûts des services n'augmenteraient pas malgré la location ou l'achat d'un nouveau camion,

CONSIDÉRANT qu'un regroupement améliorerait le niveau de service;

CONSIDÉRANT qu'un regroupement permettrait l'embauche de personnes locales ;

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU que le conseil est d'accord de conclure une entente inter municipale avec la Municipalité de Denholm afin de partager les coûts d'achat d'équipements, d'organisation, d'opération et d'administration d'un service inter municipale de l'enlèvement des ordures et du recyclage qui desservira les populations des deux (2) municipalités et que le Maire Morris O'Connor et la Directrice Générale Franceska Gnarowski signent l'entente pour et au nom de la Municipalité de Low;

QUE le conseil est d'accord de nommer le conseiller Christopher Brownrigg ainsi que la conseillère Lynn Visentin représentants de la municipalité sur le comité sanitaire Low-Denholm et de mandaté le directeur général de la municipalité de Denholm, Stéphane Hamel de procéder à un appel d'offres par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour un crédit-bail de 5 ans pour un camion à ordures et recyclage pouvant contenir 25 verges, dans le cadre de l'entente inter municipale Low-Denholm sur l'enlèvement des ordures et du recyclage que la municipalité de Denholm prépare une demande de soumission pour la location et/ou l'achat d'un camion.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#122-07-2016

#123-07-2016

(7.5) URBANISME

(7.5.1) RAPPORT

Un rapport est donné par la conseillère Joanne Mayer, Présidente du comité d'urbanisation

(7.5.2) DEMANDE CPTAQ LOT RÉVISÉ 5162561

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires du lot révisé 5162560 d'aliéner une partie de lot révisé 5162561, 5163922 agricole avoisinant afin d'agrandir le lot 5162560;

CONSIDÉRANT que la superficie en question est équivalente à une demi-acre (2023 m²)

CONSIDÉRANT que la demande ne contrevient à aucune réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que l'aliénation n'aura aucun effet négatif sur les activités agricoles environnantes;

CONSIDÉRANT que l'aliénation permettra une activité agricole plus intensive sur la propriété des demandeurs;

#124-07-2016

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU que le conseil appui la demande auprès de la CPTAQ pour une aliénation d'une partie de lot révisé 5162561, 5163922 au lot révisé 5162560 afin d'agrandir la propriété des demandeurs et de permettre une activité agricole plus intensive.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.5.3) RÉVISION DE LA ZONE AGRICOLE

CONSIDÉRANT la révision du schéma d'aménagement de la MRCVG est présentement en cour;

CONSIDÉRANT que l'article 59 de la *Loi sur la Protection du territoire et les activités agricoles* permet une municipalité de soumettre une demande à la commission aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

CONSIDÉRANT les préoccupations de plusieurs résidents concernant le développement futur de la municipalité et celui de la région;

CONSIDÉRANT que la révision du Schéma présente une opportunité unique pour amorcer une étude des utilisations dans les zones agricoles dans la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un projet de cette envergure comprend l'implication de la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG);

#125-07-2016

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU que le conseil demande à la MRCVG d'amorcer une étude/révision de la zone agricole sur le territoire en vertu de la *Loi sur le Protection du territoire et les activités agricoles* avant que le schéma soit adopté;

QUE la présente soit acheminée à toutes les municipalités locales de la MRCVG afin d'obtenir leur appui.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.6) LOISIRS & CULTURE

(7.6.1) RAPPORT

Un rapport est donné par la conseillère Lynn Visentin, présidente du Comité des loisirs.

(7.6.2) STATIONNEMENT QUAI PUBLIC

CONSIDÉRANT que le stationnement au quai public n'est pas adéquat ;

CONSIDÉRANT qu'il y a une propriété avoisinant le stationnement actuel qui pourrait être converti en stationnement supplémentaire ;

#126-07-2016

IL EST RÉSOLU QUE le conseil est d'accord qu'une recherche préliminaire s'effectue afin de confirmer la disponibilité du terrain, son prix ainsi que toutes question relatives à un tel projet.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.7) **VARIA**

(8) **AJOURNEMENT**

#127-07-2016

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 22h45

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉ PAR le conseiller Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Morris O'Connor
Maire

Franceska Gnarowski
Directrice générale/secrétaire-trésorière

« Je, Morris O'Connor, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »